

DÉCLARATION SUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT PARTICULIER DE LA MÉTROPOLE

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal contribue largement au développement du Québec notamment par son rayonnement économique d'envergure mondiale dans plusieurs secteurs et qu'elle est un haut lieu de savoir, d'innovation et de recherche et doit ainsi pouvoir saisir avec célérité les occasions de développement économique;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, avec près des deux tiers des entreprises exportatrices du Québec, quelque 60 organisations internationales, dont certaines onusiennes, et plus de 80 consulats étrangers, est la deuxième ville consulaire en Amérique du Nord et le principal carrefour des échanges internationaux du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal contribue, par son offre de service d'accompagnement des personnes immigrantes sur son territoire, à leur pleine participation, en français, à la vie collective de la métropole ainsi qu'à la consolidation de relations interculturelles harmonieuses;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, métropole culturelle, est une ville UNESCO de design qui rayonne à l'échelle internationale avec des réalisations remarquées dans toutes les disciplines artistiques et contribue ainsi à la notoriété de la société québécoise dans les réseaux internationaux;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, ville olympique, accueillait en 1976 les XXI^e Jeux olympiques qui rassemblèrent 94 nations et 6 084 athlètes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal dispose de l'expertise et de la capacité organisationnelle nécessaires pour répondre aux besoins de sa population dans ses champs de compétence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris l'engagement de reconnaître le statut de métropole de la Ville de Montréal et qu'à cette fin, il entend poursuivre le déploiement des efforts nécessaires pour qu'elle dispose des outils qui lui permettront d'assumer pleinement ce rôle;

ATTENDU QUE le projet de loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, a été déposé à l'Assemblée nationale le 8 décembre 2016*;

ATTENDU QUE l'Entente-cadre «Réflexe Montréal» sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole a été signée le même jour;

LE GOUVERNEMENT DÉCLARE CE QUI SUIT :

La Ville de Montréal est la métropole du Québec.

LA VILLE DE MONTRÉAL DÉCLARE CE QUI SUIT :

Elle est résolue à assumer pleinement le rôle de la métropole de toutes les Québécoises et de tous les Québécois et à agir en partenariat avec l'État québécois.

SIGNÉE À QUÉBEC, le 8 décembre 2016,

POUR LE GOUVERNEMENT

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

PHILIPPE COUILLARD

Premier ministre du Québec

DENIS CODERRE

Maire de la Ville de Montréal

MARTIN COITEUX

Ministre des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la région de Montréal

* La présente déclaration n'a pas pour effet de restreindre les privilèges parlementaires des membres de l'Assemblée nationale.